

Communiqué de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LE MERCREDI 12 JUIN 2002
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Hausse des taxes sur le tabac : LE GOUVERNEMENT CÉDERA-T-IL AUX PRESSIONS DES COMPAGNIES QUI TUENT ?

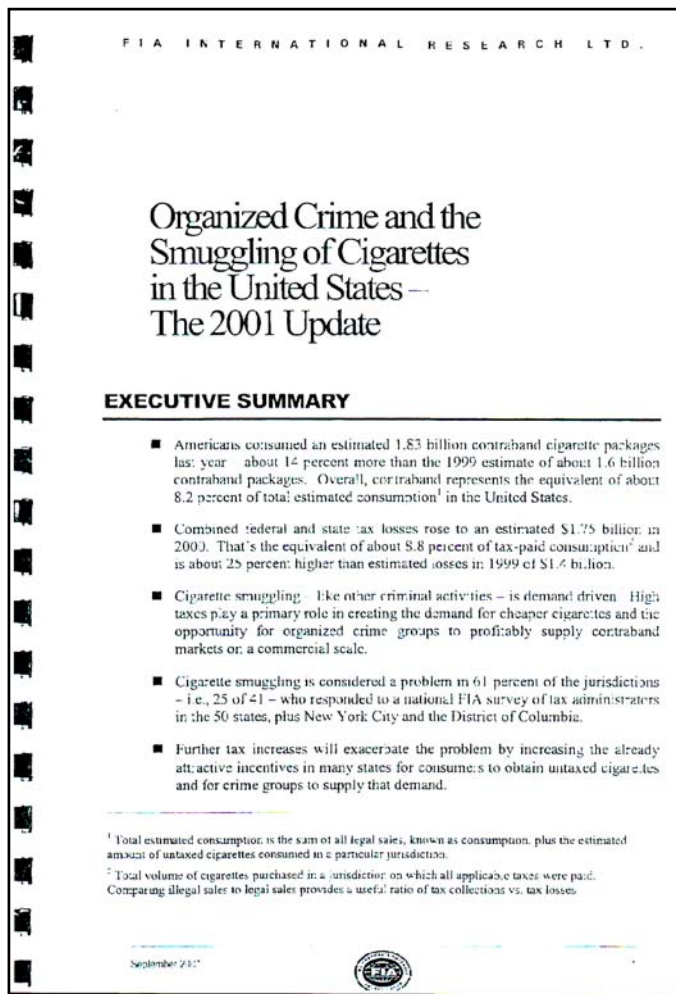
Montréal, le 12 juin 2002 – Selon des rumeurs persistantes, les compagnies de tabac du Canada ont entrepris une vaste opération de lobby auprès des gouvernements de l'Ontario et du Québec afin de contrer une nouvelle hausse des taxes dans ces deux provinces, en agitant – encore une fois – le spectre de la contrebande. L'industrie ferait circuler un rapport rédigé par la firme *Forensic Investigative Associates Inc.*, traitant du phénomène de la contrebande en relation avec les taxes. Il semblerait que le rapport consiste en une évaluation indépendante réalisée pour le compte du client « *National Coalition Against Crime and Contraband* », un organisme créé de toutes pièces par la compagnie de tabac *RJ Reynolds* !

Les conclusions de ce rapport sont reflétées dans le bulletin diffusé sur le site Internet de Imperial Tobacco daté du 1^{er} juin 2002 et intitulé « *Taxes élevées et contrebande : l'envers de la médaille* », un manifeste contre les hausses substantielles des taxes entièrement fondé sur la menace que constitue la contrebande (et ne comportant bien sûr aucune allusion au rôle de l'industrie dans la contrebande).

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et les principaux groupes de santé qui luttent pour faire diminuer le tabagisme s'insurgent contre ces démarches qui visent à protéger le marché d'un produit qui tue près de 12 000 personnes par année au Québec.

« Les groupes de santé ont demandé récemment au gouvernement du Québec une augmentation immédiate des taxes sur le tabac de 1,20 \$ le paquet, parce que c'est l'un des meilleurs moyens disponibles pour diminuer le tabagisme, surtout chez les jeunes », indique monsieur Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Selon les groupes, cette première hausse devrait être suivie par d'autres, pour atteindre 3,00 \$ le paquet d'ici 18 mois (24,00 \$ la cartouche de 200).

« Les compagnies de tabac tentent encore une fois d'induire le public et les gouvernements en erreur en laissant croire que cette augmentation pourrait relancer la contrebande au pays, » dit monsieur Gauvin. « Nous implorons



le gouvernement du Québec de ne pas croire aux mensonges d'une industrie dont le comportement habituel, est amoral et malhonnête, et cause des milliers de maladies et décès évitables à chaque année. Le Québec détient une très grande marge de manœuvre pour augmenter les taxes sur le tabac — de l'ordre de 10 à 20 dollars : ce serait un vrai scandale s'il se laissait séduire par les menaces d'une industrie qui ne recherche que le profit, même aux dépens de la vie des Québécois. »

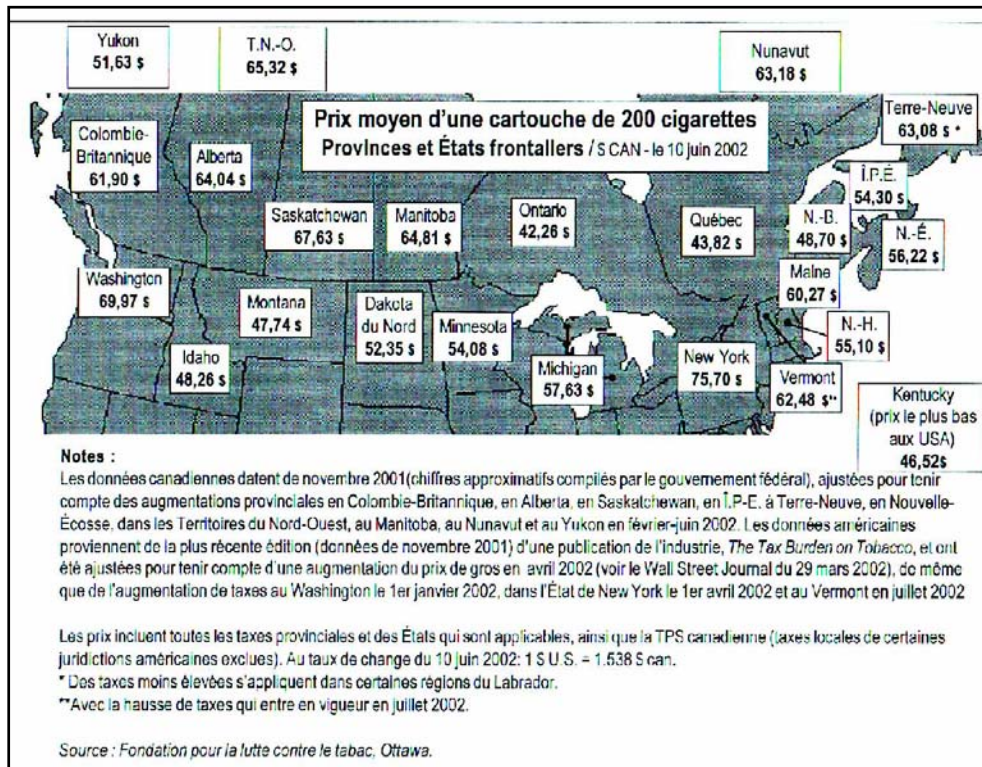
Argument erroné

Cette nouvelle offensive des compagnies est surprenante puisque qu'elle vise essentiellement les deux provinces canadiennes où le prix des cigarettes est le plus bas (42,26 \$ en Ontario et 43,82 \$ au Québec). En effet, le prix d'une cartouche de cigarettes devrait augmenter de **16,27 \$** au Québec (et de 17,83 \$ en Ontario) simplement pour rejoindre la moyenne des huit autres provinces (moyenne de **60,09 \$**). De plus, le prix d'une cartouche au Québec est inférieur de **14,54 \$** à la moyenne des dix états frontaliers au Canada (moyenne de 58,36 \$) et de **19,57 \$** au prix moyen des quatre états américains limitrophes au Québec (moyenne de 63,39 \$).

« S'il existe une mesure préventive pour contrer la contrebande de cigarettes, c'est évidemment l'uniformisation des prix entre les provinces et les pays! », s'étonne monsieur Gauvin qui ajoute : « Si l'on souscrit à la possibilité d'un risque de contrebande inter-frontalière, la première chose à faire serait de hausser les taxes sur le tabac de manière substantielle et unilatérale au Québec et en Ontario. »

Rattrapage

« Sept provinces canadiennes ont procédé unilatéralement pour augmenter de manière importante les taxes sur le tabac, et ces augmentations n'ont provoqué aucune crise de contrebande », ajoute François Damphousse, porte-parole de l'Association des droits des non-fumeurs. Par exemple, en mars dernier, l'Alberta a augmenté ses taxes de **18,00 \$** la cartouche et la Saskatchewan, de **14,80 \$**. « Le Québec et l'Ontario ont tous les deux beaucoup de rattrapage à faire. L'écart entre les prix en vigueur au Québec et dans le reste du pays — et même du continent —, est devenu ridicule. On ne peut s'imaginer pourquoi le Québec ne procéderait pas de la même façon. », poursuit M. Damphousse.



Depuis quelques années, le gouvernement fédéral et les provinces de l'est (QC, ONT, NB, NE, IPÉ), s'entendaient pour décréter des hausses simultanées des taxes sur le tabac. Mais cette entente est pour ainsi dire brisée, étant donné les récentes hausses décrétées unilatéralement en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, « rien

n'empêche le Québec d'augmenter unilatéralement les taxes ou de décréter des augmentations supérieures à celles édictées par le gouvernement fédéral. Il serait tout à fait inacceptable que la ministre des Finances du Québec, qui fut aussi ministre de la Santé, cède aux pressions d'une industrie qui tue les Québécois et les Québécoises sous prétexte d'une résurgence pratiquement impossible de la contrebande. C'est une question de santé publique.

« Nous espérons que le gouvernement résistera aux faux-arguments de l'industrie et réalisera que le principal effet de l'augmentation des taxes n'est pas l'augmentation de la contrebande, mais une baisse effective du taux de tabagisme, une réduction des coûts de santé et une diminution à terme de la mortalité, » termine monsieur Damphousse.

Conditions différentes par rapport à 1994

Selon monsieur Gauvin, les conditions qui ont provoqué la contrebande en 1994 n'existent plus. *« Durant cette période, le prix d'une cartouche de cigarettes était beaucoup plus bas aux États-Unis qu'au Canada et les règles concernant la perception de la taxe étaient très différentes que celles qui prévalent aujourd'hui. De plus, la collusion entre les contrebandiers et les compagnies de cigarettes a été démontrée, et des dirigeants de compagnies ont été poursuivis pour avoir eux-mêmes organisé la contrebande. Avec l'augmentation très importante du prix du tabac aux États-Unis, et la mise en place d'un système efficace de taxes à l'exportation, les conditions qui ont favorisé la croissance de la contrebande n'existent plus »*, a démontré le porte-parole de la Coalition.

« Ainsi, a insisté M. Gauvin, les compagnies de tabac sont les derniers intervenants que le Gouvernement devrait écouter en ce qui concerne la contrebande de cigarettes. Elles n'ont absolument aucune crédibilité sur cette question. »

Appui public

Un sondage Léger Marketing publié en mai dernier indiquait que 68 % des Québécois étaient d'accord avec une hausse de 24,00 \$ la cartouche dans la mesure où les revenus générés par cette augmentation serviraient à bonifier les programmes de prévention du tabagisme et à améliorer le financement du système de santé.

-30-

Contacteur :

- Louis Gauvin, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : (514) 598-5533 ; pagette : (514) 361-7046
- François Damphousse, directeur, Bureau du Québec, Association pour les droits des non-fumeurs, (514) 843-3250
- Francis Thompson, Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF), (613) 230-4211

Documents disponibles sur demande :

- Sommaire exécutif du rapport FIA
 - Analyses du rapport par l'ADNF
 - Position d'Imperial Tobacco sur les taxes et la contrebande:
- <http://www.imperialtobaccocanada.com/f/newsroom/dialogue/>